



Comité de Quartier

Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2022

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Céline BODET : Éluée référente du quartier

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier

Jean-Marc DUCOUSSO : Correspondant du quartier

Pierre CLAVERIE : Correspondant du quartier

Michel BARRERE : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
c-bodet@oloron-ste-marie.fr
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 17 participants

1) Questions / Réponses

Point 71 : Présence de moustiques

Plusieurs propositions sont faites pour lutter contre les moustiques :

- Campagne de communication pour rappeler les précautions à prendre afin d'éviter leur prolifération (pas d'eau stagnante).
- Sortir les soucoupes sous les plantes ou remplacer l'eau par du sable (évite les pontes) – rayon d'action de 100 mètres.
- Installer des nids pour chauves-souris.
- Pour information, des pièges ont été mis en place à Lescar. L'achat de ces pièges a été fait par l'ensemble des habitants d'un quartier (achat en groupe proposé par la Mairie il y a 2 ans) et il semble que les résultats soient très favorables ; disparition intéressante des moustiques, pas à 100% bien sûr.

Une démarche collective semble préférable à une démarche individuelle.

Réponse : Une page spéciale intitulée « bien vivre ensemble » paraîtra dans le prochain Inf'Oloron. La lutte contre les moustiques y sera évoquée.

Des nids de chauve-souris artificiels sont déjà installés au quartier Sainte-Marie.

Un programme de lutte efficace contre le moustique tigre ne peut se faire que si l'on rencontre l'adhésion de la totalité des habitants d'un quartier ou d'une rue. Malgré cela et au retour de l'ARS, ces moyens de lutte sont loin de pouvoir résoudre la problématique.

Point 72 : Bassin de rétention d'eau zone commerciale – derrière lotissement Darmaillacq

Quel est son utilité ?

Qui doit l'entretenir ?

Est-il possible de trouver le règlement de cette zone commerciale pour avoir une précision sur la mise en place de ce bassin de rétention ?

Un participant suggère de fermer ce bassin en posant une bâche.

Réponse : Ce bassin de rétention d'eau sert aux secours, en cas d'incendie, pour les établissements situés à proximité. L'entretien de la bâche à incendie doit être effectué par son propriétaire, la société LA BARBIERE domiciliée à Villeneuve sur Lot.

Un courrier des services techniques, demandant à mettre en place les moyens nécessaires pour lutter contre le fléau des moustiques tigres, leur a été adressé le 26 juillet 2022. La société a répondu être intervenue début août 2022.

Le propriétaire a déjà été contacté à plusieurs reprises concernant l'entretien et la réflexion sur la fermeture de cet espace.

Point 73 : Déjections canines

a) Des PV ont-ils été dressés suite à la campagne de communication faite par la Mairie ?

Peut-il y avoir une synchronisation entre la Police Municipale et la Gendarmerie ?

Plusieurs particuliers ont fait des remarques aux propriétaires de chiens ne respectant pas les consignes. Ces remarques n'ont pas été bien reçues par les propriétaires de chiens (réponses agressives).

Un long échange suit entre les participants sur ce sujet délicat – constat du non respect du

règlement.

Réponse : La Police Municipale a consacré 3 semaines à ce sujet à quasi temps plein, tôt le matin et tard le soir. Pas de verbalisation ; les gens étaient en règle et disposaient de sacs.

b) Demande de mise en place d'une canisette à l'Ilot des Trams.

Réponse : Il n'a pas été validé, par la Municipalité, de proposer aux propriétaires de chiens des canisettes.

c) Peut-on faire un rappel des zones dédiées aux chiens (zone dans chaque quartier) ?

Réponse : Cette demande a bien été transmise au service communication : en cours de traitement.

d) Signalement de chiens errants dans le quartier.

Réponse : La SACPA (fourrière animale compétente CCHB) a été prévenue pour des bergers belges en liberté. Difficulté à les attraper pour les enfermer. La fourrière n'intervient que dans ce cadre-là.

Point 74 : Présence de pigeons

La nuisance des pigeons en ville a déjà été soulevée lors de la réunion de novembre 2021 et la réponse suivante avait été apportée :

Le problème des pigeons, de plus en plus nombreux, est relevé.

Le service communication de la Ville a envoyé un communiqué à la presse le 9 février 2021, afin de rappeler l'article 120 du règlement sanitaire départemental 64 « jets de nourriture aux animaux ».

Une « actu » va également être publiée sur le site internet de la Ville, ainsi qu'une information sur les réseaux sociaux.

Article 120 du règlement sanitaire :

Cet article du règlement sanitaire concerne les « JETS DE NOURRITURE AUX ANIMAUX », « protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels ».

Il est INTERDIT de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats sauvages, les pigeons, les canards. La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. Le fait de nourrir les animaux errants est sanctionné par une amende de 450 euros (art. 131.13 du code pénal).

Nouvelles remarques :

a) La cage de l'ascenseur de l'ancienne mairie est recouverte de fientes. Est-il possible que les services techniques posent un grillage afin d'éviter l'accès aux pigeons ?

Réponse : Les travaux sont planifiés pour début 2023.

b) Du côté des jardins de St Grat, un monsieur nourrit les pigeons. De ce fait, les gens sont excédés. Une dame parle de faire une pétition car ces pigeons détruisent tout dans son jardin (légumes, fruits). La possibilité de faire passer le message sur Radio Oloron est également évoquée.

Point 75 : Marquages

a) Revoir le marquage des parkings devant le Trinquet et devant Mays Motoculture, ainsi que le marquage du bord du trottoir arrondi à l'entrée de la rue des Oustalots (peinture blanche peu visible le soir et la nuit).

Réponse : Le marquage sera réalisé par une entreprise de peinture fin 2022, suivant la météo.

b) Rue Casamayor Dufaur : dans le sens Artigarrède – Guiraud, la piste cyclable est à notre droite, bien délimitée et les dessins de vélos sur le goudron sont bien dans le sens de cette direction.

Or, dans le sens Guiraud – Artigarrède, les vélos doivent rouler à droite selon les dessins sur le goudron. La zone cyclable n'est pas délimitée et certains automobilistes reprochent aux cyclistes de rouler à droite, car ils pensent que les cyclistes doivent rouler à gauche, dans la zone délimitée (ils ne distinguent pas les dessins au sol). Il faudrait repeindre les vélos au sol, mais cela à une durée de vie courte.

Pourquoi ne pas mettre un panneau à l'entrée de la rue Casamayor Dufaur, côté Guiraud, précisant que dans ce sens là, les cyclistes roulent à droite ?

À noter que rouler dans les 2 sens dans la piste cyclable délimitée serait dangereux. Mais si une piste était délimitée de l'autre côté, la largeur restante semblerait trop étroite pour une voiture. (Demande reçue par mail à la Mairie d'un participant ne pouvant pas assister à la réunion).

Réponse : Le marquage sera réalisé par une entreprise de peinture fin 2022, suivant la météo. Les travaux ne seront pas effectués avec de la peinture mais avec un enduit à chaud, permettant une durée de vie beaucoup plus longue.

Point 76 : Stationnements gênants

a) Problème de stationnement devant Mays Motoculture : les véhicules de l'entreprise sont garés et lavés sur le trottoir.

Réponse : Un courrier sera adressé pour rappeler les règles à l'entreprise.

b) Lors des sorties des cours de danse de l'école Terpsichore, de nombreux véhicules stationnent sur le trottoir au niveau du carrefour de la rue Auguste Peyré et de l'Avenue St Cricq.

Réponse : Un courrier sera adressé pour sensibiliser les parents d'élèves de l'association.

Une personne informe qu'elle a fait une remarque à un automobiliste pour non-respect d'une place réservée « handicapée ». Réponse de l'automobiliste : ce n'est pas grave, j'en ai pas pour longtemps.

Point 77 : Passages piétons

a) Passage piétons à faire rues Georges Brassens et Pierre Daguerre.

Réponse : Pour le passage piéton rue Georges Brassens, merci de définir l'emplacement souhaité. Le passage piéton rue Pierre Daguerre a été réalisé.

b) Passage piétons à refaire + panneau à remettre rue de la Hourquette

Réponse : Le passage piéton sera fait en janvier 2023. Le panneau a été remis en octobre dernier.

Point 78 : Éclairage public

a) Est-il possible de diminuer l'intensité de l'éclairage rues Maurice Ravel et Honoré Baradat.

Réponse : Étude en cours.

b) Les lumières sont allumées jour et nuit au lycée Jules Supervielle.

Réponse : Cette information a bien été transmise à la Direction Générale des Services.

c) Malgré le changement des ampoules, il semble que l'éclairage du quartier reste trop puissant.

Réponse : Étude en cours.

Point 79 : Vidéo protection

a) Est-il possible d'avoir le plan des emplacements des caméras de surveillance et connaître le coût de l'investissement ?

Réponse : 140 000 euros d'investissement environ subventionnés à hauteur de 30% par l'État. Le plan des emplacements des caméras de surveillance sera transmis au comité de quartier dès réception de celui-ci par le service compétent.

b) Y'a-t-il un rapport sur leur contrôle ? Qui a l'autorisation de visionner les enregistrements ?

Réponse : Sans réquisition provenant d'un Officier de Police Judiciaire sur ordre du Procureur, nul ne peut visionner les images de vidéosurveillance.

Sur réquisition, un Brigadier de la Police Municipale, qui est agent de Police Judiciaire, le Maire, qui est Officier de Police Judiciaire ou son adjoint, qui est aussi Officier de Police Judiciaire, visualise et remet les images nécessaires à une enquête menée par les services de la Gendarmerie ou de la Police Nationale.

Point 80 : Nuisances sonores

Nuisances sonores signalées Boulevard François Mitterrand, provoquées par les camions, voitures et motos (petites cylindrées avec moteur trafiqué - passages en roue arrière – rodéos).

Réponse : La Gendarmerie est la seule compétente pour les problèmes de nuisances sonores. La Police Municipale n'est pas équipée pour les problèmes de bruit et de vitesse.

Point 81 : Déchets

a) Décharge sauvage en haut du Gabarn.

Réponse : Par rapport aux circuits effectués régulièrement sur la Commune, rien n'a été remarqué. Il est donc nécessaire de préciser le lieu exact et de préférence, contacter le Centre Technique Municipal (05 59 39 28 97) pour signaler le problème.

b) Présence de poubelles devant les habitations de la Place Paty.

Réponse : Information bien transmise aux Services Techniques.

c) Il manque des poubelles à côté des bancs à la Colinette.

Y-a-t-il des poubelles à proximité de chaque banc à Oloron ? Ce sont des endroits sensibles.

L'installation de poubelles permettrait d'éviter la présence de débris au sol.

Réponse : Quelques poubelles supplémentaires seront installées.

d) Présence de déchets devant le bar St Honoré, rue St Grat.

Réponse : Information bien transmise à la Direction Générale des Services.

e) Est-il possible d'installer des poubelles de tri à la sortie des écoles ?

Réponse : Aucune poubelle de tri, hors foyer, n'est proposée par le SICTOM sur aucune commune de la CCHB à ce jour.

La mise en place de ce type de poubelle nécessite son accompagnement par beaucoup de communication auprès des usagers et cela ne garantirait pas une bonne qualité de tri.

Comme sur les manifestations qui demandent la mise en place de poubelle de tri, le SICTOM craint d'avoir à collecter les contenus de ces poubelles avec les ordures ménagères, faute qu'une qualité de tri suffisante.

Point 82 : Entretien

a) Au n°44 de la rue des Oustalots, un arbre dépasse sur la chaussée.

Réponse : Le problème a été traité.

b) La balayeuse ne passe pas systématiquement après le passage de la tondeuse et du roto fil (appel systématique des riverains de la rue Ravel).

Réponse : L'année 2022 a été une année compliquée pour le poste de la balayeuse (50% d'effectif en moins). La balayeuse passe, normalement, tous les 15 jours (le lundi). Les trottoirs sont en mauvais état (la demande de refaire le trottoir a été transmise au service voirie). De plus, le passage de la balayeuse est difficile due au stationnement des véhicules.

c) Le chemin qui se trouve le long de la Mielle aurait besoin d'être nettoyé. Les acacias prennent le dessus.

Réponse : Les Services Techniques ont besoin de plus de précision sur le lieu d'intervention. Un passage balayeuse a été fait semaine 46.

d) La Mielle serait « raclée » avec une pelle mécanique chaque année pour nettoyer le fond. Les services techniques peuvent-ils le confirmer ?

Réponse : Il est interdit d'intervenir de cette manière dans le cours d'eau. Cette méthode était réalisée il y a plusieurs années, mais a été arrêtée.

e) Est-il possible de vider les poubelles aux alentours du Mc Donald's les vendredis afin d'éviter qu'elles ne débordent le week-end ?

Réponse : La planification prévoit un passage tous les jours ouvrables.

Point 83 : Ancienne Mairie

a) La Mairie est-elle propriétaire de la salle du rez-de-chaussée ?

Si cette salle est disponible, il est proposé d'y faire les réunions du comité de quartier – accès plus facile.

Il est précisé qu'un ascenseur est à disposition pour accéder à la salle de l'étage.

Réponse : La Mairie est bien propriétaire de cette salle.

Cette salle est mise à disposition de l'association Théâtre Pas Sage pour représentations de spectacles de marionnettes et pour stockage du matériel. Il ne sera donc pas possible de l'utiliser car elle est trop encombrée.

De plus, un ascenseur est à la disposition du comité de quartier, au passage Saurine, pour un accès direct à la salle de l'étage.

b) Est-il possible de remonter l'interrupteur de la lumière extérieure, qui se trouve au pied de

l'escalier, afin de le mettre à portée de main ?

Réponse : L'intervention est planifiée.

Point 84 : Impasse des Barats

Présence de rats signalée. Une campagne de dératisation est-elle prévue ?

Réponse : La campagne de dératisation est en cours à Notre-Dame, Pondeilh.. La demande pour Sainte-Marie a bien été notée.

2) Informations

- Vente du bialé : c'est la 2^{ème} partie qui est à vendre.
- Une réception est prévue le 15 octobre à la Mairie pour les nouveaux arrivants (arrivants des 2 dernières années étant donné que la réception n'a pas pu avoir lieu – Covid).
- Des remerciements sont adressés à la Mairie pour la mise en place du budget participatif.
- Compliments au personnel de la Mairie pour leur accueil et le suivi d'une demande faite (services Accueil et État-Civil).

Prochaine réunion du Comité de Quartier : mercredi 14 décembre 2022 à 20h30 à l'ancienne mairie.